

ARRETE N°2016-BDD-JDM-14-01-1

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR AES - Economie et gestion du 18 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Economie des organisations** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Naima GRELLET
Carole BRUNET
Loic CHARLES
Christophe DEPOORTERE
Nicolas RIEUCAU
Laurent LE MAUX
Stéphane ROSSIGNOL
Abdelkader AMZERT
Patrick VASSALO

ARTICLE 2 –

Mme **Naima GRELLET** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-14-03-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR AES - Economie et gestion du 18 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Management et Commerce International** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Laura FOURNIER
Sofia TCHOUIKINA
Agnès SALA
Younes BENTOUMI
Michel HAUSER-KAUFFMAN**

ARTICLE 2 –

Mme **Laura FOURNIER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-14-04-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR AES - Economie et gestion du 18 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master Monnaie, banque, finance, assurance** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Julien CHEVALIER
David GUERREIRO
Dominique GARABIOL**

ARTICLE 2 –

M. **Julien CHEVALIER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-14-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR AES - Economie et gestion du 18 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Management** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Faouzi BENSEBAA
Lucile CHERUBIN
Bérangère DESCHAMPS
Véronique DE SAINT GINIEZ
Patricia MILANO
François REY
Stéphane MARINIER**

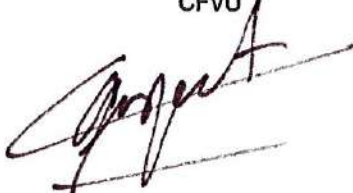
ARTICLE 2 –

M. **Faouzi BENSEBAA** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-14-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR AES - Economie et gestion du 18 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Administration économique et sociale** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Marie DAUMAL
François CASTAING
Géraldine RIEUCAU
Emmanuel LAGELEE
Florence HAZIOT**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie Daumal** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-14-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR AES - Economie et gestion du 18 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Economie et gestion** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Raphaël GIRAUD
Stéphane GOUTTE
Thierry LEVY
Sophie SAGLIO
Abdelmoumène BOUNAAMA
Ludovic VIANNAY**

ARTICLE 2 –

M. Raphaël Giraud est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-2017-SCOLARITE-JD-01

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 mai 2017 ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master MEEF « Second degré » parcours Education musicale et chant choral** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Olga MOLL
Danièle VILLEMIN
Rachel ROGUIN (ESPE)

ARTICLE 2 –

Mme **Olga MOLL** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

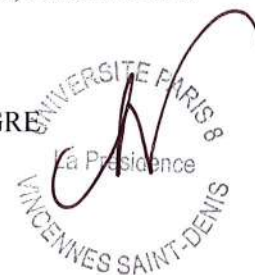
ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 mai 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-2017-SCOLARITE-JD-02

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 mai 2017 ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master MEEF « Second degré » parcours Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Eric BONNET
Gilles DEVAUX
Fabienne FLAMBARD
Sylvaine LABORIE
Emmanuelle GUEDON
Caroline BOUCHERIT (ESPE)**

ARTICLE 2 –

M. **Eric BONNET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 mai 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-BDD-JDL-01-04-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Philosophie** est fixée comme suit pour l'année 2015-2016 :

**Bruno CANY
Mazarine PINGEOT
Charles RAMOND
Matthieu RENAULT**

ARTICLE 2 –

M. **Bruno CANY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Président
et par délégation
Cyril GISPER
Vice-Président
CFVU

ARRETE N°2016-BDD-JDL-01-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 14 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Jennifer VERRAES
Hélène FLECKINGER
Nicolas DROIN
Stéphane POLIAKOV
Raphaëlle DOYON
Jérôme DUBOIS
Christine ROQUET
Mahalia LASSIBILLE
Julie PERRIN**

ARTICLE 2 –

Mme **Jennifer VERRAES** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-01-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 14 décembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Nathalie DESMET
Catherine DE SMET
Maren KOPP
Sylvaine LABORIE
Marie PRESTON
Martine BUBB**

ARTICLE 2 –

Mme **Nathalie DESMET** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-01-03-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Guillaume LOIZILLON
Joël HEUILLON
Olga MOLL
Jean-Paul OLIVE**

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume LOIZILLON** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2015-BDD-JDM-01-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Arts de la scène et du spectacle vivant** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Jean-François DUSIGNE
Martial POIRSON
Isabelle MOINDROT
Katia LEGERET

ARTICLE 2 –

M. **Jean-François DUSIGNE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-01-04-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du du **Master mention Création numérique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Chu Yin CHEN
Vincent MEYRUEIS
Cédric PLESSIET**

ARTICLE 2 –

Mme **Chu Yin CHEN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-01-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Jerôme GLICENSTEIN
François JEUNE
Catherine PERRET
Roberto BARBANTI
Paul-Louis RINUY
Michelle DEBAT
Eric BONNET

ARTICLE 2 –

M. **Jérôme GLICENSTEIN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-01-03-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Cinéma et audiovisuel** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Dominique WILLOUGHBY
Dork ZABUNYAN
Frédéric SABOURAUD**


ARTICLE 2 –

M. **Dominique WILLOUGHBY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-01-05-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Danse** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Isabelle GINOT
Julie PERRIN
Mahalia LASSIBILLE**

ARTICLE 2 –

Mme **Isabelle GINOT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-01-06-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **Masters mention Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2015-2016 :

**Jean-Paul OLIVE
Philippe MICHEL
Frédéric DUHAUTEPAS
Guillaume LOIZILLON
Olga MOLL**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Paul OLIVE** est nommé président du jury désigné ci-dessus

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-01-07-1

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Philosophie** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Bertrand OGILVIE
Jean-Pierre MARCOS
Eric LECERF
Antonia BIRNBAUM

ARTICLE 2 –

M. **Bertrand OGILVIE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-12-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 5 septembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Culture et communication** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Benoît LELONG
Sylvie BOSSER
Maxime CERVILLE
Pascal FROISSART**

ARTICLE 2 –

M. **Benoît LELONG** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Culture et communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDLP-12-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 5 septembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence Professionnelle mention Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Didier ZARAYA
Aymeric PICHEVIN
Pascal STOLLER
Aurélie TAVERNIER**

ARTICLE 2 –

M. **Didier ZARAYA** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Culture et communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-12-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et communication du 5 septembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Information - communication** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Aurélie AUBERT
Pascal FROISSART
Aymeric PICHEVIN
Marina YOUNES**

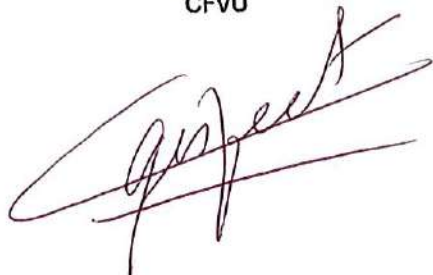
ARTICLE 2 –

Mme **Aurélie AUBERT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Culture et communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDLP-02-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Droit du 6 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence Professionnelle mention Métiers de la GRH : assistant, parcours Droit social et ressources humaines** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Pierre-Olivier CHAUMET
Dirk BAUGARD
Franck NORMAND
Jean LAINGUI
Christine YOUEGO
Marisa DIAS (professionnel)

ARTICLE 2 –

M. **Pierre-Olivier CHAUMET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-BDD-JDLP-02-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Droit du 6 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence Professionnelle mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens, parcours Droit de la copropriété et syndic** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Christine YOUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Pierre LAURENT
Thierry CHEMINANT (professionnel)

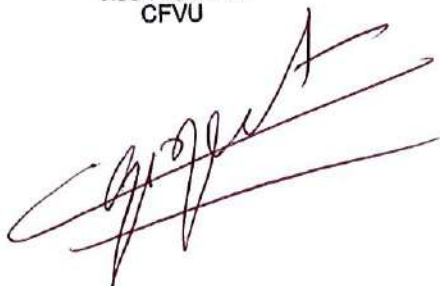
ARTICLE 2 –

Mme **Christine YOUEGO** est nommée président(e) du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDDU-02-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Droit du 6 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **DU Clinique Juridique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Benjamin PITCHO
Sophie MOLINIER
Cyril CLEMENT
Laurence DUBIN**

ARTICLE 2 –

M. **Benjamin Pitcho** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDDU-34-01-1

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 15 décembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Pratiques cliniques et arts visuels** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Dominique BAQUÉ
Céline MASSON
Magali MOLINIE
Silke SCHAUDER

ARTICLE 2 –

Mme **Dominique BAQUÉ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

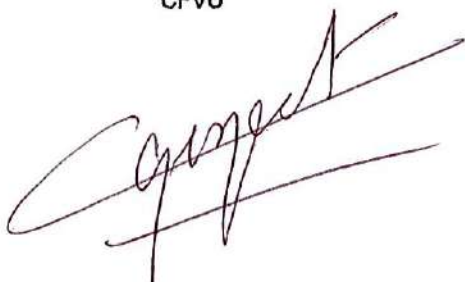
Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 15 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



ARRETE N°2016-BDD-JDDU-02-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Droit du 6 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **DU Criminologie et DESU Criminologie** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Franck ARPIN-GONNET
Mimoun BENDJILLALI
Géraldine DANJAUME
Pierre-Olivier CHAUMET**

ARTICLE 2 –

M. **Franck Arpin-Gonnet** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –


Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



ARRETE N°2016-BDD-JDL-02-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Droit du 6 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Droit** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Pierre-Olivier CHAUMET
Mimoun BENJILLALI
David CHEMMI
Jean LAINGUI
Christine YUEGO
Michel JUHAN
Marisa DIAS (professionnel)

ARTICLE 2 –

M. **Pierre-Olivier CHAUMET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-02-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 6 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Droit de la santé** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Béatrice PARANCE
Catherine PUIGELIER
Christophe LACHIEZE
Bénédicte BOYER-BEVIERE
Nadia BELRHOMARI**

ARTICLE 2 –

Mme Béatrice PARANCE est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-02-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 6 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Droit privé** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Edmond SCHLUMBERGER
Christelle CHALAS
Dirk BAUGARD
Grégoire LOUSTALET (professionnel)

ARTICLE 2 –

M. Edmond SCHLUMBERGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-BDD-JDM-02-03-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 6 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Droit public** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Jean-Louis ITEN
Marc PELLETIER
Maxime TOURBE
Agnès GAUTIER AUDEBERT
Emir DENIZ**

ARTICLE 2 –

M. Jean-Louis ITEN est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-BDD-JDM-03-03-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés du 25 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Dominique ARCHAMBAULT
Vincent GODARD
Céline JOST
Jack SAGOT
Isis TRUCK
Pascale POUSSET
Gérard UZAN**


ARTICLE 2 –

M. **Dominique ARCHAMBAULT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-03-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés du 25 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Olivier ARCHAMBEAU
Eric CANOBBIO
Ségolène DARLY
Vincent GODARD
Annick HOLLE
Johan MILIAN**

ARTICLE 2 –

M. Olivier ARCHAMBEAU est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-03-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés du 25 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Civilisations, cultures et sociétés** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Pascale FROMENT
Didier LE SAOUT
François CASTAING
Laure PITTI
Maria GOREA**

ARTICLE 2 –

Mme **Pascale FROMENT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-03-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés du 25 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Géographie et aménagement** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Antoine DA LAGE
Philippe GAJEWSKI
Nathalie LEMARCHAND
Marion TILLOUS**

ARTICLE 2 –

M. **Antoine DA LAGE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés, Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-03-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés du 25 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 14 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Isis TRUCK
Salvator Maria ANZALONE
Joaquim BRANDAO DE CARVALHO
Marc BUI
Antoine DA LAGE
Céline JOST
Silhem MESNAGER

ARTICLE 2 –

Mme **Isis TRUCK** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-05-04-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Langues et sociétés** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Pascale THIBAudeau
Sebastien LEFAIT
Célia BENSE
Myriam PONGE**

ARTICLE 2 –

Mme **Pascale THIBAudeau** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

✓ Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-05-05-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Traduction et interprétation** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Arnaud REGNAULD
Lahouri GHAZZALI
Marie-Nadia KARSKY
Céline FRIGAU-MANNING
Sofia TCHOUIKINA**

ARTICLE 2 –

M. Arnaud REGNAULD est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-05-03-1

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Brigitte FELIX
Françoise SIMASOTCHI
Jean Nicolas ILLOUZ
Claire JOUBERT
Lionel RUFFEL
Katia GHOSN
Julio PREMAT
Rene-Marc PILLE

ARTICLE 2 –

Mme **Brigitte FELIX** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-05-02-1

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Brigitte LE GUEN
Sebastien LEFAIT
Anne-Marie HELVETIUS
Marie-Anne MATARD-BONUCCI
Philippe MINARD
Catherine VERNA
Françoise CREMOUX
André FILLER
Xavier TABEL
Norbert WASZEK

ARTICLE 2 –

Mme **Brigitte LE GUEN** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-05-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Civilisations, cultures et sociétés** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Pascale FROMENT
Didier LE SAOUT
François CASTAING
Laure PITTI
Maria GOREA**

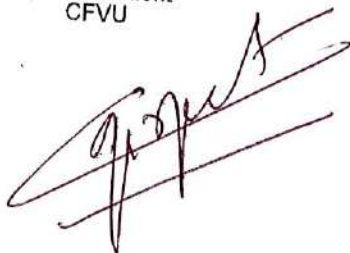
ARTICLE 2 –

Mme **Pascale FROMENT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-05-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Langues étrangères appliquées** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Marie-Nadia KARSKY
Abdennour BENANTAR
Fanny CHAGNOLLAUD
Isabel DESMET
Laura FOURNIER
Gwen LE COR
Marie-Ange MAILLET**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie-Nadia KARSKY** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-05-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Langues, littératures civilisations étrangères** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Lori MAGUIRE
Marie-Ange MAILLET
Guillaume DESAGULIER
Mathieu GUIDERE
Mercedes YUSTA**

ARTICLE 2 –

Mme **Lori MAGUIRE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-06-04-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Mathématiques et applications** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Sihem MESNAGER
Wolfgang SCHMID
Abdallah MOKRANE
Caroline EHRHARDT**

ARTICLE 2 –

Mme **Sihem MESNAGER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-06-03-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Patrimoines et musées** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Bernadette DUFRENE
Rémi LABRUSSE
Bertrand CARON
Vincent PUIG**

ARTICLE 2 –

Mme **Bernadette DUFRENE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

ARRETE N°2016-BDD-JDM-06-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Arab ALI CHERIF
Nicolas Herman AKDAG
Imad SALEH
Gilles BERNARD
Wassila BELKESSEM
Nahid DELJOU

ARTICLE 2 –

M. **Arab ALI CHERIF** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDLP-06-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence Professionnelle mention Métiers de l'informatique : applications web, parcours Objets communicant intelligents** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Lynda SEDDIKI
Larbi BOUBCHIR
Nicolas Herman AKDAG
Wassila BELKESSEM**

ARTICLE 2 –

Mme **Lynda SEDDIKI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR MITSIC et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente,
et par délégation:
Cyril GISPER
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-06-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Jean-Noël VITTAUT
Larbi BOUBCHIR
Sylvia CHALENCON
Adrien REVAULT D'ALLONES
Youcef TOUATI
Wassila BELKESSEM**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Noël VITTAUT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-06-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Mathématiques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Philippe GUILLOT
Maarten BULLYNCK
Serge LARRIVIERE
Nacera HEMMAZ**

ARTICLE 2 –

M. **Philippe GUILLOT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDLP-06-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence Professionnelle mention Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web, parcours Création et développement numériques en ligne** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Samuel SZONIECKY
Imad SALEH
Nasreddine BOUHAI
Catherine NIEKY**

ARTICLE 2 –

M. **Samuel SZONIECKY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR MITSIC et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-06-01-1

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Humanités numériques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Ghislaine AZEMARD
Bruno MENON
Khaldoun ZREIK
Imad SALEH
Arnaud REGNAULD
Arnaud LABODERIE
Samuel DA SILVA


ARTICLE 2 –

Mme **Ghislaine AZEMARD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-07-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 1^{er} juillet 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Lucie CUVELIER
Caroline BEAUVAIS (Ied)
Viviane FOLCHIER
Louise GOYET
Corinna KOHLER
Nathalie ZAJDE**

ARTICLE 2 –

Mme **Lucie CUVELIER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-07-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 1^{er} juillet 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Patrick MOLLARET
Lionel DAGOT
Françoise DECORTIS
Raphaële MILJKOVITCH
Michèle MONTREUIL
Arnaud PLAGNOL
Charles TIJUS**

ARTICLE 2 –

M. **Patrick MOLLARET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 16 janvier 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDLP-13-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences du langage du 4 novembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle Gestion et accompagnement de projets pédagogiques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Marie-Anne SALLANDRE
Brigitte GARCIA
Anne VANBRUGGHE
Delphine GOMOT**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie-Anne SALLANDRE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-BDD-JDM-13-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Sciences du langage du 4 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Sandra BENAZZO
Marzena WATOREK
Dylan GLYNN
Brigitte GARCIA
Florence ENCREVE
Fabian SANTIAGO
Chantal CLAUDEL
Nadia RABIA
Dominique LEVET**

ARTICLE 2 –

Mme **Sandra BENAZZO** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-13-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Sciences du langage du 4 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Jean Louis AROUI
Brigitte GARCIA
Ewa LENART
Noam FAUST
Florence ENCREVE
Stéphanie AUTHIER**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Louis AROUI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-BDD-JDM-08-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Sciences de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Mathias GARDET
Léandro DE LAJONQUIERE
Jean-louis LE GRAND
Valentin SCHAEPELYNCK**

ARTICLE 2 –

M. **Mathias GARDET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-BDD-JDL-08-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Sciences de l'Éducation, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sciences de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Claire LEMETRE
Lucette COLIN
Séverine KAKPO
Monica MACEDO
Ilaria PIRONE
Antoine RIVIERE**

ARTICLE 2 –

Mme **Claire LEMETRE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Éducation, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



ARRETE N°2016-BDD-JDM-08-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère du 8 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Psychanalyse** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Sophie MARRET-MALEVAL
Christiane ALBERTI
Caroline DOUCET
Fabian FAJNWAKS
Déborah GUTERMANN
Damien GUYONNET
Fabienne HULAK
France JAIGU
Clotilde LEGUIL
Gérard MILLER


ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MARRET-MALEVAL** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-06-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Science Politique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Laurent JEANPIERRE
Eric FASSIN
Florence HULAK
Audrey MARIETTE
Sylvie TISSOT
Michel VAKALOULIS**

ARTICLE 2 –

M. **Laurent JEANPIERRE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-05-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Brigitte FELIX
Katia GHOSN
Jean Nicolas ILLOUZ
Claire JOUBERT
Julio PREMAT
René Marc PILLE
Lionnel RUFFEL
Françoise SIMASOTCHI**

ARTICLE 2 –

Mme **Brigitte FELIX** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-04-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Brigitte LE GUEN
Anne-Marie HELVETIUS
Marie-Anne MATARD-BONUCCI
Philippe MINARD
Catherine VERNA
Françoise CREMOUX
André FILLER
Sébastien LEFAIT
Xavier TABET
Norbert WASZEK**

ARTICLE 2 –

Mme **Brigitte LE GUEN** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-03-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Etudes sur le genre** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Nadia SETTI
Anne BERGER
Eric FASSIN
Marie-Dominique GARNIER
Hélène MARQUIÉ**

ARTICLE 2 –

Mme **Nadia SETTI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Archives** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Marie-Anne MATARD-BONUCCI

Marie-Cécile BOUJU

Joël CHANDELIER

Christine LANGÉ

Rosine LHEUREUX

Philippe VERHEYDE

Catherine VERNA

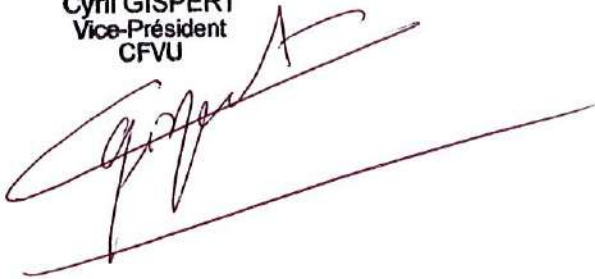
ARTICLE 2 –

Mme **Marie-Anne MATARD-BONUCCI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Anncik ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-04-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Martin GRAVEL
Caroline DOUKI
Benjamin LELLOUCH
Servane MARZIN
Jean-Luc MASTIN
Philippe MINARD**

ARTICLE 2 –

M. **Martin GRAVEL** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-04-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017:

**Christophe LUCKEN
Mathias VERGER
Christine MONTALBETTI**

ARTICLE 2 –

M. **Christopher LUCKEN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-BDD-JDL-04-03-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Science politique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Mathieu HAUCHECORNE

Thomas BRISSON

Christine CADOT

Damien DE BLIC

Elsa DORLIN

Florence HULAK

Yves SINTOMER

ARTICLE 2 –

M. **Mathieu HAUCHECORNE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDL-04-04-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sociologie** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Florence BOUILLON
Régine BERCOT
Aurélie DAMAMME
Claudette LAFAYE
Martin OLIVEIRA
Yasmine SIBLOT**


ARTICLE 2 –

Mme **Florence BOUILLON** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'affichage du présent arrêté.

**Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU**



Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-07-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Sciences sociales** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Nicolas DUVOUX
Régine BERCOT
Barbara CASCIARI
Anaïs LEBLON
Michel KOKOREFF**

ARTICLE 2 –

M. **Nicolas DUVOUX** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Création littéraire** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Lionnel RUFFEL
Olivia ROSENTHAL
Vincent MESSAGE
Mathias VERGER
Christine MONTALBETTI
Dieger HORNIG
Diego VECCHIO**

ARTICLE 2 –

M. **Lionnel RUFFEL** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDLP-32-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 14 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Métiers du commerce international, parcours Adjoint de responsable export** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Jean-Marc BENAMMAR
Gilles RAVEAUD
Sylvia ROUXEL**

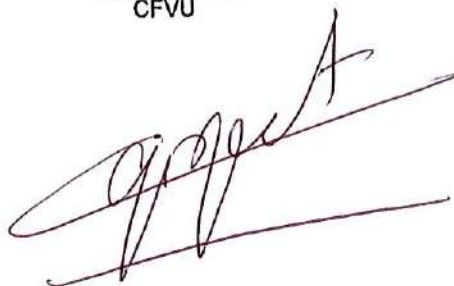
ARTICLE 2 –

M. **Jean-Marc BENAMMAR** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'études européennes et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDDU-032-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 15 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **DU Etudes européennes et internationales** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Sylvia ROUXEL
Anne-Marie AUTISSIER
Pauline GALLINARI**

ARTICLE 2 –

Mme **Sylvia ROUXEL** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'études européennes et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-BDD-JDM-32-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 15 novembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Etudes européennes et internationales** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Alain QUEMIN
Clara LEVY
Michel MANGENOT
Anne-Marie AUTISSIER
Alain SINOU
Jean-Marc BENAMMAR**


ARTICLE 2 –

M. **Alain QUEMIN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'études européennes et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDM-33-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'Institut français de géopolitique du 19 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Géopolitique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Barbara LOYER
Frédéric DOUZET
Philippe SUBRA
Jérémy ROBINE**

ARTICLE 2 –

Mme **Barbara LOYER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut français de géopolitique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



ARRETE N°2016-BDD-JDDU-34-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 15 décembre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Pratiques cliniques et arts visuels** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Dominique BAQUÉ
Céline MASSON
Magali MOLINIE
Silke SCHAUDER**

ARTICLE 2 –

Mme **Dominique BAQUÉ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 15 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



ARRETE N°2016-BDD-JDDUT-51-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'IUT de Montreuil du 13 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury d'admission des **D.U.T. Gestion administrative et commerciale, D.U.T. Informatique, D.U.T. Information-Communication et D.U.T. Qualité, logistique industrielle et organisation** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**André-Max BOULANGER
Marielle BABOULALL
Jean-Hugues RETY
Claude FONDRAZ
Marc KAISER
Abderrahmane EL MHAMED
Karim MAZOULI**

**Aurélien BOSSARD
Catherine DURAND-CHAILLOU
Pascal DUPPRE
Marc HOMPS
Viviane CLAUS
Yves BADOUAL
Jocelyne CAPMAL
Patrick NEUFCOUR**

ARTICLE 2 –

M. André Max BOULANGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDLP-51-05-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'IUT de Montreuil du 13 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **Licences professionnelles mention Métiers de la communication : chef de projet communication** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

André-Max BOULANGER
Jean-Hugues RETY
Mario CATALDI
Nédra NAUWYNCK
Olivier CORVIOLE
Marc RINGHAUSEN

ARTICLE 2 –

M. **André-max BOULANGER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDLP-51-04-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'IUT de Montreuil du 13 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **Licences professionnelles mention Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels**, est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

André-Max BOULANGER
Jean-Hugues RETY
Mario CATALDI
Nédra NAUWYNCK
Olivier CORVIOLE
Marc RINGHAUSEN

ARTICLE 2 –

M. **André-Max BOULANGER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDLP-51-03-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'IUT de Montreuil du 13 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Management des processus logistiques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**André-Max BOULANGER
Claude FONDRAZ
Yasmina HANI
Abderrahmane EL MHAMED
Philippe ROUCOU
Marc RINGHAUSEN**

ARTICLE 2 –

M. **André-Max BOULANGER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-BDD-JDLP-51-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'IUT de Montreuil du 13 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention E-commerce et marketing numérique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

André-Max BOULANGER
Catherine DURAND-CHAILLOU
Marielle BABOULALL
Karim MAZOULI
Ludovic FROMAGET
Yves BADOUAL

ARTICLE 2 –

M. **André-Max BOULANGER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDLP-51-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'IUT de Montreuil du 13 octobre 2016 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Commerce et distribution** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Yvan LERAY
Olivier MEVEL
Philippe ABGRALL
Anne-Hélène PRIGENT-SIMMONIN
Philippe MANACH
Jean-Jacques JUMELLE
André-Max BOULANGER
Marielle BABOULALL

ARTICLE 2 –

M. **Yvan LERAY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-2017-SCOLARITE-JD-04

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IUT de Tremblay-en-France du 29 septembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle Logistique et pilotage des flux Parcours Logistique des filières aéroportuaires** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Mohammed RADDADI
Sabrina ALIOUI
Sandrine VILLERS
Akrum ABDUL LATIF
Bérangère VOISIN
Nourredine TELLAI
Pierre VOITA
Pierre PEREZ
Abdel-Kader SELLAMI
Robert NOUMEN**

ARTICLE 2 –

M. **Mohammed RADDADI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Tremblay-en-France et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 22 juin 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-2017-SCOLARITE-JD-03

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE PASSAGE DES SEMESTRES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IUT de Tremblay-en-France du 29 septembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;
Vu l'article 23 de l'arrêté du 03 août 2005 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de passage des semestres des **D.U.T. Gestion des entreprises et des administrations, D.U.T. Gestion logistique et transport et D.U.T. Génie industriel et maintenance** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Mohammed RADDADI
Samuel KREMPP
Nourredine TELLAI
Bérangère VOISIN
Akrum ABDUL LATIF
Abdesslam BOUBAKRI
Sabrina ALIOUI**

**Sandrine VILLERS
Ali TAIBI
Jean-François MARCHAND
Djaffar DERRADJI
René MALOZI
Nicolas LE CLAIR
Ludovic GRANGIE**

ARTICLE 2 –

M. Mohammed RADDADI est nommé président du jury désigné ci-dessus.

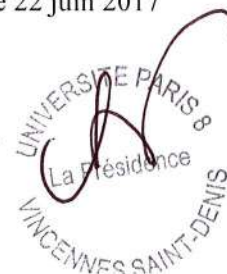
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Tremblay-en-France et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 22 juin 2017

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2016-BDD-JDDUT-52-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IUT de Tremblay-en-France du 29 septembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **D.U.T. Gestion des entreprises et des administrations, D.U.T. Gestion logistique et transport et D.U.T. Génie industriel et maintenance** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Mohammed RADDADI
Samuel KREMPP
Bérangère VOISIN
Nourredine TELLAI
Akum ABDUL LATIF
Abdesslam BOUBAKRI
Amor BOUDEN**

**Sandrine VILLERS
Malgorzata OGONOWSKA
Ali TAIBI
Christian ZIARCZYCK
Pierre VOITA
Pierre PEREZ
Ludovic GRANGIE**

ARTICLE 2 –

M. **Mohammed RADDADI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Tremblay-en-France et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-01-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.P.C.U. Assistant en technologies numériques audiovisuelles** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Nasreddine BOUHAI
Samuel SZONIECKY
Sylvain SOUFFLET**

ARTICLE 2 –

M. **Nasreddine BOUHAI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-03-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.U. Assistant juridique et ressources humaines** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Pierre-Olivier CHAUMET
Franck NORMAND
Marisa DIAS**

ARTICLE 2 –

M. **Pierre-Olivier CHAUMET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-02-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.P.C.U. Spécialisation d'enseignement de la langue des signes française** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Marie-Anne SALLANDRE
Jessica DINAHET
Rachid MIMOUN**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie Anne SALLANDRE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-04-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.U. Droit et stratégies de l'action humanitaire** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Pierre-Olivier CHAUMET
Jean-René GOIRAN
Agnès GAUTIER AUDEBERT

ARTICLE 2 –

M. **Pierre-Olivier CHAUMET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-05-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.U. Violences faites aux femmes** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Géraldine DANJAUME
Ernestine RONAI**

ARTICLE 2 –

Mme **Géraldine DANJAUME** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-06-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre ;
Vu l'avis de la CFVU du 14 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.U. Pratique approfondie de la langue des signes française** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Marie PERINI
Jessica DINAHET
Delphine PETITJEAN**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie PERINI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-07-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Intervenant en danse et éducation somatique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Isabelle GINOT
Mahalia LASSIBILLE
Françoise DAVAZOGLU
Michel REPELLIN**

ARTICLE 2 –

Mme **Isabelle GINOT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-08-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.U.F.A. Diplôme d'université de formateur d'adultes** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Jean-Louis LEGRAND
Mehdi FARZAD
Yvette MOULIN**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Louis LEGRAND** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-09-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Droit et gestion des collectivités territoriales** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Jean LAINGUI
Emir DENIZ
Géraldine DANJAUME**

ARTICLE 2 –

M. **Jean LAINGUI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-10-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Gestion et ingénierie de projets européens** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Agnès GAUTIER-AUDEBERT
Emir DENIZ
Christina BEZES**

ARTICLE 2 –

Mme **Agnès Gautier AUDEBERT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDDU-60-11-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.F.S.S.U. Pratiques psychothérapeutique et psychopathologie clinique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Marie-Carmen CASTILLO
Michael PICHAT
Geneviève EMILE**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie-Carmen CASTILLO** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-12-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Pratiques du coaching** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Michaël PICHAT
Nabil TAK-TAK
Valérie GUHUR**

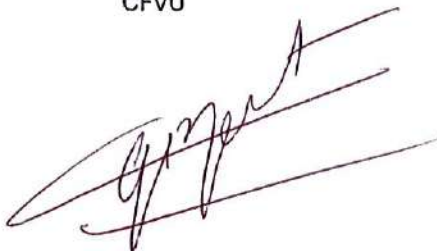
ARTICLE 2 –

M. **Michaël PICHAT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-13-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Prévention des conduites à risques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Coline CARDI
Betty AZOCAR
Patricia ECHEVARRIA**

ARTICLE 2 –

Mme **Coline CARDI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDDU-60-14-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 14 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Prises en charges des addictions** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Nathalie DURIEZ
Arnaud PLAGNOL
Michèle MONTREUIL**

ARTICLE 2 –

Mme **Nathalie DURIEZ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-15-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Professionnel bilingue en langue des signes française / français** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Florence ENCREVE
Sandrine BURGAT
Nadia RABIA**

ARTICLE 2 –

Mme **Florence ENCREVE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente,
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-16-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.F.S.S.U. Clinique familiale et pratiques systémiques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Nathalie DURIEZ
Michèle MONTREUIL
Arnaud PLAGNOL
Julie ABOU-ZAKI
Ana RICHEL**

ARTICLE 2 –

Mme **Nathalie DURIEZ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Anneik ALLAIGRE

ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-17-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.F.S.S.U. Consultant en bilan des compétences et ressources humaines** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Michaël PICHAT
Stéphanie HEUILLON-CAGNET
Stéphane MONTAGNIER

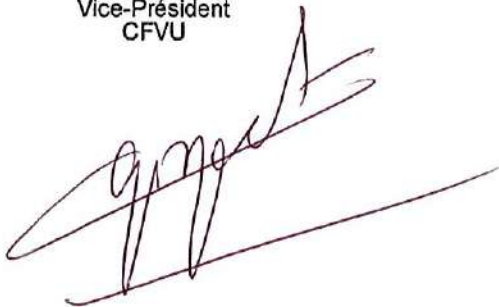
ARTICLE 2 –

M. **Michaël PICHAT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDDU-60-18-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.F.S.S.U. Interventions en protection de l'enfance** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Nathalie DURIEZ
Marion FELDMAN
Pauline HERRERA
Anne FERRAN-VERMOT**

ARTICLE 2 –

Mme **Nathalie DURIEZ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDDU-60-19-1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.F.S.S.U. Professionnalisation du coaching en entreprise** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Rémi FINKELSTEIN
Jacqueline FINKELSTEIN
Xavier BORTEYROU
Christian LUJAN
Jean-Pierre MONGRAND**

ARTICLE 2 –

M. Rémi FINKELSTEIN est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2016-BDD-JDDU-60-20-1

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016
Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **D.I.U. Psychopathologie et affections neurologiques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Michèle MONTREUIL
Lionel NACCACHE
Christophe COUPÉ

ARTICLE 2 –

Mme **Michèle MONTREUIL** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente:
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

